

République Française
Département : AISNE
Arrondissement : Laon
SAINTE PREUVE - Commune

-
-

Procès verbal

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Nathalie DEGREMONT.

Secrétaire de la séance : Agnès GÉRARDIN

Présents : Madame Nathalie DEGREMONT, Madame Agnès GÉRARDIN, Monsieur Sébastien LARIVE, Monsieur Patrick EDWIGE, Monsieur Axel DEGREMONT

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur David BRUNET

Ordre du jour :

Demande de subvention au titre de la DETR pour un columbarium
Fond de solidarité au logement

Poursuite de l'adhésion au groupement de commande USEDA

Questions diverses

-

Délibérations du conseil :

Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) (N° DE_027_2024)

Projet : Mise en place d'un columbarium aux vues de l'augmentation des crémations, il devient nécessaire d'installer un columbarium afin de répondre aux demandes des citoyens.

Montant total des travaux HT : 10 250,00 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et/ou DSIL

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	50 %	5 125.00
Etat DSIL		

Etat – autre (DRAC, ANS....)		
Conseil régional Hauts-de-France		
Conseil départemental de l'Aisne		
Autre		
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		
Fonds propres		5 125,00
Emprunts		
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		10250,00

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture de l'Aisne.

Délibération : adoptée

Le conseil a décidé de poursuivre l'adhésion à l'USEDA, pour le groupement de commande d'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15.